



Rapport de la Commission de gestion

Préavis 01/2024 « Migration de Proconcept en version 11.4 Intégration du nouveau module E-HRM « Normes Swissdec 2024 » - Demande de crédit complémentaire

La Commission de gestion (Cogest) a siégé dans la composition suivante :

Fonction	Nom - prénom	Communes	20.03.2024
Présidente-rapporteure	Kraftinger Boudjelta Sylvie	Prilly	X
Délégué	Birbaum José	Ecublens	X
Délégué	Delaquis François	Renens	X
Déléguée	Perna Illuminata	Villars Ste-Croix	X
Délégué	Rayroud Nicolas	Chavannes-près-Renens	X
Délégué	Voegelin Patrick	Crissier	X
Délégué	Wyssa Michael	Bussigny	X
Délégué	Yazyev Oleg	Saint-Sulpice	excusé

La Cogest s'est réunie le mercredi 20 mars 2024, à 18h30, à l'Hôtel de police à Prilly, pour l'étude de ce préavis avec M. Jean-François Clément, Président du Codir, le commandant Stefan Bérard, le premier-lieutenant Jacques-André Chappuis, responsable des finances, le premier-lieutenant Thierry Guyot, chef de projet et Madame Anouk Frommherz, responsable des ressources humaines.

Préambule

La POL vient avec une équipe renforcée présenter le projet de migration du logiciel Proconcept en version 11.4. L'objectif est de permettre à la POL de travailler rapidement avec des outils adaptés.

Le commandant nous résume le contenu du préavis. Depuis 2014, la POL est dotée du logiciel de ressources humaines Proconcept pour traiter des salaires et de l'administration du personnel. Celui-ci dispose d'un module complémentaire pour la gestion des candidatures.

La version de ce logiciel est obsolète. Elle ne permet pas de répondre aux normes Swissdec 2024 qui nous impose de nouvelles exigences en termes de transmission électronique des données. L'absence de mise à jour engendre aussi des risques en matière de sécurité.

Ce Logiciel, utilisé par d'autres acteurs publics et des grandes entreprises, nécessite d'être mis à niveau rapidement. Le montant pour une migration dépasse la compétence du CODIR et cet investissement n'avait pas été budgété pour 2024.

Questions de la commission – réponses du Codir et de la direction de la POL

On nous donne un préavis qui est d'une urgence importante alors que cet objet pourrait figurer au budget de l'année prochaine sachant que la norme Swissdec n'est pas forcément obligatoire.

Vous parlez de gravité et de risque de perte des données. Pour autant les données seront sur un site web chez un fournisseur et vous ne parlez pas de ce risque ! Pouvez-vous nous expliquer l'aspect de sécurité.

Nous nous sommes questionnés sur le fait de réaliser cet investissement en 2025. Le fournisseur nous a rendu attentif au fait qu'il ne fournit plus ni mise à jour, ni support, dès le 1^{er} janvier 2024. Par conséquent, il existe des vulnérabilités sur notre système avec des risques d'intrusion. Le fournisseur avait mis en garde le service concerné sur ces aspects en temps voulu.

L'ancien responsable RH, en charge de ce dossier, aurait souhaité changer de système. Le coût d'un tel changement se situait entre Fr. 100'000.- et Fr. 200'000.-. En absence d'une proposition de variantes, le CODIR n'a pas soutenu ce projet.

La nouvelle direction a constaté que ce logiciel avait été dépouillé de ses fonctionnalités essentielles. Après appropriation de l'outil et amélioration des fonctionnalités avec l'aide du fournisseur, les utilisateurs actuels estiment que cet outil répond à leurs besoins. D'où le soutien du CODIR à la migration de ce système. Dans l'urgence de ce préavis, il y a un bien un élément lié au passé.

Lors de la prise de poste du commandant en mai et de celui de la responsable des ressources humaines par intérim, il était déjà trop tard pour intégrer cette dépense au budget. Lors de la demande au fournisseur de mettre à jour le système dans l'attente de proposer l'investissement de cet objet au budget 2025, le fournisseur a fait comprendre que sur ce système une mise à jour n'était plus possible. Ce préavis vise à réduire la prise de risque actuelle.

Au niveau web de quelle manière la sécurité est-elle assurée ? En plus la POL travaille avec une base de données Oracle, est ce que celle-ci est ouverte ou fermée ?

Concernant Swissdec 2024, ce logiciel n'a pas la validation totale. Il ne figure pas encore dans la liste des logiciels approuvés.

Oracle est déjà une base de données normée que nous utilisons avec d'autres applications, par exemple, pour les amendes d'ordre. Nous faisons que pousser la donnée sécurisée ailleurs. Il n'y a pas d'intrusion. Notre système est verrouillé. L'outil est hébergé chez nous et nous avons juste le lien qui renvoie les informations vers Swissdec. Il n'y a rien qui rentre à nouveau dans notre environnement.

Est-ce que vous avez réalisé une analyse d'impact conformément aux recommandations de la Loi sur la protection des données ? Est-ce qu'elle a été faite par un data privacy officer (DPO) ou est-ce qu'elle a été renvoyée directement au Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFDT) ?

Cette analyse d'impact a été faite directement par le service informatique de la Ville de Prilly. Nous avons fait appel à un spécialiste sécurité au sein du service informatique à la Ville de Prilly. Ce pré-requis a été communiqué par le fournisseur pour ce nouveau projet.

Nous avons aussi un audit de sécurité et celui-ci sera adapté prochainement pour répondre aux nouvelles exigences de la Confédération. D'ici la fin de l'année, un COPED sera mis en place avec le nouveau chef de service informatique de la Ville de Prilly pour analyser toutes les applications, y compris les applications métiers de sorte à être rigoureux sur l'application de la loi.

Concernant la maintenance Oracle, vous ajouter ce montant ou montant de la maintenance annuelle.

C'est vous qui la faite ou celle-ci est réalisée par l'application ? C'est l'application qui la fait.

Avant est-ce qu'elle était déjà comptée dans le coût de maintenance ?

C'était différent. Nous avons une enveloppe de maintenances. Oracle a changé le langage de développement, le fonctionnement de l'outil et valorisé la maintenance à travers des licences.

Est-ce que les autres polices vaudoises et la police cantonale sont aussi sur ce logiciel ? Est-ce qu'il serait utile d'avoir une compatibilité entre les polices ?

La Police cantonale utilise SAP avec un outil de Fr. 200'000.- à Fr.- 300'000. C'est un projet total à plus d'un million. Nous n'avons pas les mêmes besoins.

La Police de Lausanne a aussi un système propre, déployé sur l'ensemble de la Ville, et plus cher. Ce logiciel correspond à une qualité-prix qui correspond à nos besoins en termes de nombre de collaborateurs et de nombre de traitements.

La commune de Montreux est sur Proconcept. La Police de Nyon ou celle de Morges est aussi sur Proconcept. Les communes de l'ouest lausannois sont sur d'autres systèmes (Abacus, Citizen).

Lors du préavis en 2013, ce système avait pour références environ 1000 entreprises. Un certain nombre de références de grosses sociétés figurent sur le site de [Proconcept](#).

Tant qu'il n'y a pas de fusion des corps, il n'y a pas de nécessité de partager des informations. L'outil renvoie, par exemple, des données sur la gestion du temps et nous n'avons pas tous la même gestion du temps. Le module complémentaire E-HRM est une passerelle web qui permet de postuler ; chaque police ne dispose pas de ce même outil. Chaque corps vaudois est indépendant, à l'exception des questions sécuritaires qui sont intégrées telles que prévues dans la loi vaudoise.

Est-ce que nous n'aurions pas eu l'intérêt de prendre un des logiciels d'une commune de l'Ouest ?

Il n'y aurait pas de plus-value car il n'y a pas d'interactions.

Il ne faut pas oublier que les collaborateurs travaillent déjà sur cet outil. Ils le connaissent. La migration est appliquée sur ce système existant. Il y a un ajout de couches, dont la couche SwissDec. Dans le cas contraire, nous aurions dû faire un appel d'offres dans le cadre d'un marché public car le montant d'un nouvel outil dépasserait les Fr. 150'000.-.

Ce système comprend une cascade de logiciels reliés par différentes passerelles sur les outils actuels de gestion du personnel.

Nous pourrions acquérir un des logiciels d'une commune et travailler avec des notions de groupe ; ce qui permettrait d'insérer les paramètres propres au corps de police.

Un tel changement nécessiterait un grand investissement. Il faudrait se réapproprier l'outil. C'est compliqué de trouver la bonne période pour changer de système avec les contraintes du versement des salaires, l'établissement budgétaire et le bouclage. La facture de cette variante pourrait être similaire. En revanche, le temps pour la configuration et l'implantation du système serait plus important.

Une autre variante aurait été d'outsourcer le système.

Nous avons été pris de court pour venir avec une solution et cette proposition qui est simple et cohérente permet de conserver la maîtrise au niveau de son déploiement.

Les utilisateurs directs du logiciel sont les ressources humaines, est-ce qu'il y a d'autres groupes de professionnels ?

Les chefs de division qui ont accès à une partie pour voir uniquement les évaluations annuelles de leurs collaborateurs. Les chefs de services ont accès au module de recrutement (E-HRM). Le processus de recrutement est automatisé. S'il y a embauche toutes les données sont transférées sans double saisie sur Proconcept ce qui amène un gain de temps.

Selon les utilisateurs, quelle est la force de ce logiciel ?

Le gain écologique car il n'y a plus de papier. Toutes les fiches de salaires et certificats de salaires peuvent être téléchargés en pdf sur la plateforme. Les annonces de changement d'adresse, de changement d'état civil, par exemple, se font directement par le collaborateur. Cet outil est apprécié pour son interactivité. Il permet de réduire la charge administrative sur les ressources humaines.

Ce système permet de générer les salaires, de tirer des statistiques et d'élaborer des listings.

En revanche, le monitoring des formations « police » est géré par le chef de la formation continue sur une plateforme qui est propre à cette activité.

Est-ce que le budget est élaboré sur ce logiciel ?

Le budget est établi sur le programme Cizizen qui est le programme comptable.

Pour exemple, une fois les salaires saisis sur Proconcept, un fichier est généré et transmis, sans double saisie, dans le programme Citizen. Ces données sont ensuite ventilées dans ce programme comptable.

Proconcept n'avait pas développé la solution de simulation des salaires. Avec la mise à niveau, ce sera possible de réaliser des projections.

Est-ce que les chiffres sont similaires ?

Parfois, il existe des différences de montant entre la prévision et l'extraction du fichier des salaires. Pour réconcilier les données, les différences sont à chercher en priorité au niveau du paramétrage.

Est-ce que Citizen avait un programme de ressources humaines ?

Lorsqu'on a créé l'association en 2008, nous avions les salaires et la facturation sur Citizen. Le service RH était géré par une des communes ; ce qui générait des problématiques de confidentialité. Lorsque nous avons eu notre propre service des ressources humaines, nous avons choisi d'autres solutions complémentaires. En 2013, avec un coût de Fr. 45'000.-, Proconcept était la meilleure solution.

Après les remerciements du Président du Codir pour la diversité des questions posées, la Présidente libère les membres du CODIR et de la POL.

Discussion

De manière général

Si ce projet nous est présenté sous la forme d'un préavis plutôt que par voie budgétaire, c'est en raison principalement d'un manque de performance de l'organisation de la POL durant ces dernières années.

Au niveau du choix du système Proconcept, nous avons déjà les pieds dedans ; revenir en arrière semble difficile. Ce logiciel est puissant. C'est un des outils de référence. Il a cependant été mal utilisé jusqu'à ce jour.

La COGEST regrette cependant que la solution retenue n'ait pas fait l'objet en amont d'une étude des différentes variantes : recherche d'une solution partagée avec d'autres commune ou choix d'un système identique pour la gestion des salaires et pour la gestion comptable (intégration avec Citizen) dans le but d'avoir une économie des coûts ou un partage des connaissances. Ces solutions sont envisageables tout en conservant des droits d'accès bien distincts.

De plus, la réponse n'était pas claire si Oracle est une base ouverte ou fermée. Est-ce que la base de données Oracle est complètement séparée du programme Proconcept ?

Se pose aussi la question comment la base de données Oracle est exposée ? Est-ce qu'on peut y accéder uniquement depuis la POL ou est-ce que l'on peut y accéder depuis l'extérieur ?

Des données sont en revanche envoyées par internet au répartiteur Swissdec.

La COGEST est d'avis qu'en termes sécuritaires, ce n'est pas uniquement l'absence de mise à jour qui doit être pris en compte mais bien la conception de l'ensemble de l'infrastructure informatique.

La migration a un coût raisonnable. En revanche, les coûts de maintenance sont importants. En 2013, cet aspect aurait dû être mieux pris en compte dans la décision. Un commissaire fait remarquer que c'est un des logiciels les plus chers en maintenance.

La séparation de la maintenance du logiciel de celle de la base de données augmente les coûts de maintenance. Le fournisseur Proconcept gère la base de données Oracle et génère des bénéfices sur la maintenance de celle-ci.

Ce logiciel n'est pas encore approuvé par Swissdec. Toutefois, la version 11.4 a été mise en service en avril 2023. Compte tenu que c'est un logiciel bien référencé la prise de risque est mesurée.

Swissdec est une association qui définit des normes pour permettre un échange facilité, numérisé et surtout standardisé entre les autorités / assurances et les entreprises ayant leur siège en Suisse.

Le changement de version est lié à des modifications relatives au transfert de données de l'impôt à la source ainsi qu'à l'envoi de données statistiques de salaires à l'office fédéral des statistiques.

Il serait intéressant de savoir ce qui freine la reconnaissance de Proconcept par Swissdec 2024 ?

La COGEST relève que cette mise à niveau permettra à notre Conseil de disposer plus facilement de statistiques que par le passé.

Au final, la COGEST est consciente que cette solution de migration sur un système connu est la plus simple pour les utilisateurs. Elle est aussi d'avis qu'effectuer un changement de système durant l'été est

plus facile que durant les périodes critiques de la fin d'année ou du printemps. Elle considère aussi le fait que changer de programme serait une prise de risque.

Vœu 1

S'assurer que l'analyse d'impact ait bien été réalisée, si celle-ci est requise, et la traiter de manière conforme à la loi sur la protection des données (LPD).

Vœu 2

A l'avenir pour le choix de prochains programmes, nous souhaiterions avoir une réflexion sur les différentes variantes possibles dans la présentation des préavis.

Vote final

La commission recommande l'acceptation du préavis 01-2024 à l'unanimité des membres présents.

Conclusions

Vu le préavis no 01/2024 du Comité de Direction du 14 février 2024,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'octroyer au Comité de Direction un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2024 de CHF 68'310.55
2. D'acquérir et d'installer, courant 2024, la version 11.4 du logiciel salaire/ RH « ProConcept » auprès de la Société ProConcept SA pour montant de total de CHF 62'492.61.- TTC, ceci conformément aux offres reçues.
3. De financer cet investissement au travers de la trésorerie courante, en dépassement du compte n° 6001.3111.02 « Achats informatiques (logiciels, licences, matériel) ».
4. D'accepter des frais de maintenance annuelle "Oracle" supplémentaires pour un montant total de CHF 5'817.94.- TTC.
5. De financer ce surcoût de maintenance par le biais de la trésorerie courante, ceci en dépassement du compte n°6001.3151 « Entretien mobilier, équip. bureau, maintenance informatique »

La Présidente – rapporteure

Sylvie Krattinger Boudjelta, Prilly



Les membres de la commission

Bussigny – M. Michael Wyssa



Chavannes – M. Nicolas Rayroud



Crissier – M. Patrick Voegelin



Ecublens – M. José Birbaum



Prilly – Sylvie Krattinger Boudjelta



Renens – M. François Delaquis



Villars-Ste-Croix – Mme Illuminata Perna